



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique
de l'enseignement supérieur**

Département d'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n°2023-73 du 6 décembre 2023 relatif au contrôle des connaissances et aptitudes des étudiants inscrits auprès de l'Institut catholique de Lyon pour poursuivre des études conduisant au diplôme national de Licence

**Le Recteur de région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L613-1 et L613-7 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et master ;

Vu les demandes de l'Institut catholique de Lyon présentées au recteur de région académique portant sur l'organisation de jurys rectoraux pour préparer le diplôme national de licence ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : en l'absence de convention conclue entre l'institut catholique de Lyon et un établissement d'enseignement supérieur public, les conditions dans lesquelles sont contrôlées les connaissances et aptitudes des étudiants qui poursuivent des études conduisant au diplôme national de licence, au cours de l'année universitaire 2023-2024, sont fixées dans les domaines et mentions suivants :

Faculté des lettres et civilisations

Licence

Domaine : Art lettres et langues

Mention : Lettres modernes

Parcours-type :

- Littérature renforcée
- Education
- Société et politique
- Métiers de la culture
- Journalisme

Faculté des lettres et civilisations

Licence

Domaine : Histoire

Mention : Histoire

Parcours-type :

- Sciences politiques et géopolitique
- Tourisme et territoires

Faculté des lettres et civilisations

ESTRI- Ecole supérieure de traduction et de relations internationales

Licence

Domaine : Art lettres et langues

Mention : Lettres étrangères appliquées

Parcours-type :

- Anglais-Italien
- Anglais-Espagnol
- Anglais-Chinois
- Anglais-Allemand

ESTBB – Ecole supérieure de technicien biochimie biotechnologie

Licence

Domaine : Sciences de la vie humanités

Mention : Sciences de la vie

Parcours-type :

- Majeure biologie - Mineure humanités
- Majeure biologie - Mineure humanités - Accès santé – LAS

CEPEC – Centre d'études pédagogiques pour l'expérimentation et le conseil

Licence

Domaine : Sciences de l'éducation

Mention : Sciences de l'éducation et de la formation

Article 2 :

Les étudiants doivent satisfaire aux conditions réglementaires d'inscription dans les formations universitaires conduisant au diplôme national de licence. Les modalités de contrôle des connaissances figurent en annexe du présent arrêté.

Article 3 :

Le recteur de région académique nomme le président et les membres du jury qui délibèrent à l'issue des sessions d'examen.

Article 4 :

Le recteur de l'institut catholique de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement.

Les modalités de contrôle de connaissances annexées seront publiées sur le site internet de l'établissement.

Pour le recteur de région académique et
par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Gabriele FIONI